AUTORITÉ NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE

Mise en œuvre du Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA)

EXPÉRIENCE DE LA CÔTE D'IVOIRE

CORSIA
RÉGIME DE COMPENSATION ET DE RÉDUCTION DE CARBONE POUR L'AVIATION INTERNATIONALE

AUTORITÉ NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE

ICAO ENVIRONMENT CORSIA

1. Les acteurs clés
2. Le cadre règlementaire
3. La mise en œuvre du CORSIA en Côte d'Ivoire
4. Les défis
5. Les réussites
6. Les perspectives

Plan de présentation

01. Les acteurs clés

1. L'Autorité Nationale de l'Aviation Civile

Désignation de Points Focaux et Coordonnateurs du Plan d'Action Carbone et du CORSIA

1. M. Waogninlin TRAORE (Principal)
2. M. Yves BEDA (Suppléant)

2. L'industrie

. 04 exploitants d'avions.
. 01 seul éligible CORSIA

Air Côte d'Ivoire

Désignation de Points Focaux du Plan d'Action Carbone et du CORSIA

1. M. Julien KOUELY (Principal)
2. M. Adama TRAORE (Suppléant)

AUTORITÉ NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE

ICAO ENVIRONMENT CORSIA

02. Le cadre réglementaire

Le cadre règlementaire

RACI 4007 Volume 4

Arrêté n°036/MT/CAB du 06/08/2019 portant approbation Règlement Aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à la protection de l'environnement, Régime de compensation et de réduction du carbone pour l'aviation internationale (CORSIA), dénommé **RACI 4007 volume 4;**

Disponible sur le site web de l'ANAC: www.anac.ci

OACI

Normes et pratiques recommandées internationales

Annexe 16 à la Convention relative à l'aviation civile internationale

Protection de l'environnement

Volume IV — Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA)
Première édition, octobre 2018

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

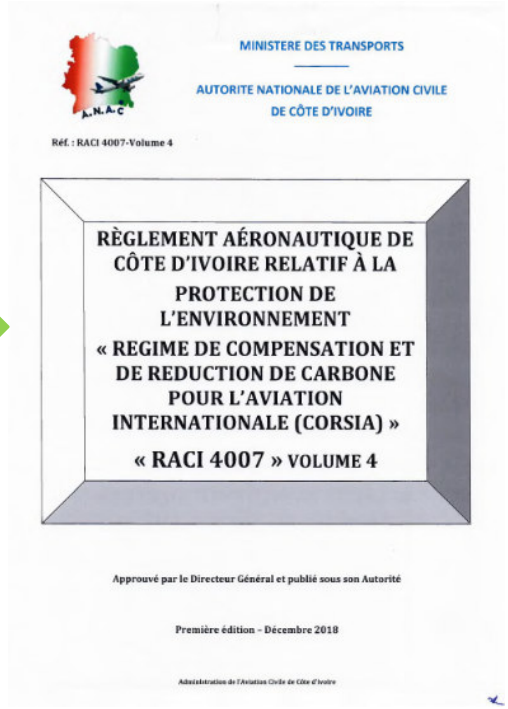
MINISTERE DES TRANSPORTS

AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE

Réf. : RACI 4007-Volume 4

RÈGLEMENT AÉRONAUTIQUE DE CÔTE D'IVOIRE RELATIF À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT « REGIME DE COMPENSATION ET DE REDUCTION DE CARBONE POUR L'AVIATION INTERNATIONALE (CORSIA) »

« RACI 4007 » VOLUME 4

Approuvé par le Directeur Général et publié sous son Autorité

Première édition - Décembre 2018

ICAO ENVIRONMENT CORSIA

03. La mise en oeuvre du CORSIA en Côte d'Ivoire

Mise en œuvre du CORSIA en Côte d'Ivoire

2017

Etat

Février 2017 à Montréal

Participation de l'ANAC au séminaire de l'OACI sur les carburants alternatifs

Avril 2017 à Nairobi

Participation de l'ANAC au séminaire régional sur les Plans d'Action des États et le CORSIA

Exploitant d'avions (EA)

Mise en œuvre du CORSIA en Côte d'Ivoire (suite)

2018

Etat

Avril 2018 à Johannesburg

Participation de l'ANAC au séminaire régional sur le CORSIA

Novembre 2018 à Lomé

Participation de l'ANAC à l'atelier renforcement des capacités pour la mise en œuvre du CORSIA

Juillet 2018

Désignation du coordonnateur national CORSIA

Décembre 2018

Adoption du RACI 4007 Vol 4, relatif au CORSIA

Exploitant d'avions (EA)

Novembre 2018 à Lomé

Participation d'Air Côte d'Ivoire et Solenta Aviation CI au séminaire ACT CORSIA

Mise en œuvre du CORSIA en Côte d'Ivoire (suite)

2019

Etat

Novembre 2019 à Rabat

Participation Réunion conjointe OACI - ACAO sur le renforcement des capacités en Environnement

Décembre 2019 à Johannesburg

Participation à la première réunion du groupe de pilotage du Comité sur la protection de l'environnement en aviation (CAEP)

Exploitant d'avions (EA)

Surveillance des émissions de CO_2 de l'année 2019

Mise en œuvre du CORSIA en Côte d'Ivoire (suite)

2020

Etat

- Notification du choix de la Côte d'Ivoire pour le calcul des exigences de compensation
- Notification de la participation volontaire de la Côte d'Ivoire à la phase pilote du CORSIA
- Vérification de l'ordre de grandeur des déclarations vérifiée de l'année 2019
- Présentation au CCR des données sur les émissions de CO_2 pour l'année 2019

Exploitant d'avions (EA)

Surveillance des émissions de CO_2 de l'année 2020

- Soumission de la version 01 de l'EMP
- Désignation de l'organisme de vérification (VERIFAVIA)
- Soumission de la déclaration d'émissions vérifiée de l'année 2019 (*)
- Soumission du rapport de vérification de l'année 2019 (*)

(*) L'exploitant et l'organisme de vérification ont soumis à l'ANAC, chacun de façon indépendante, la déclaration d'émissions vérifiée et le rapport de vérification de 2019.

Mise en œuvre du CORSIA en Côte d'Ivoire (suite)

2021

Etat

- Participation de l'ANAC aux GLAD - LTAG
- Participation de l'ANAC au forum du CORSIA
- Vérification de l'ordre de grandeur des déclarations vérifiée de l'année 2020
- Présentation au CCR des données sur les émissions de CO_2 pour l'année 2020

Exploitant d'avions (EA)

- Surveillance des émissions de CO_2 de l'année 2021
- Soumission de la déclaration d'émissions vérifiée de l'année 2020 (*)
- Soumission du rapport de vérification de l'année 2020 (*)

(*) L'exploitant et l'organisme de vérification ont soumis à l'ANAC, chacun de façon indépendante, la déclaration d'émissions vérifiée et le rapport de vérification de 2020.

Mise en œuvre du CORSIA en Côte d'Ivoire (suite)

2022

Etat

- Participation de l'ANAC aux GLAD -LTAG
- Participation de l'ANAC au forum du CORSIA
- Vérification de l'ordre de grandeur des déclarations vérifiée de l'année 2021

Exploitant d'avions (EA)

- Surveillance des émissions de CO_2 de l'année 2022
- Soumission de la déclaration d'émissions vérifiée de l'année 2021 (*)
- Soumission du rapport de vérification de l'année 2021 (*)

(*) L'exploitant et l'organisme de vérification ont soumis, chacun de façon indépendante, la déclaration d'émissions vérifiée et le rapport de vérification,

Mise en œuvre du CORSIA
en Côte d'Ivoire (suite)

ICAO ENVIRONMENT
CORSIA

04. Les défis

Mise en œuvre du CORSIA en Côte d'Ivoire (suite)

Principaux défis:

Plusieurs défis se déclinent à travers le développement d'outils pertinents, pour la mise en œuvre efficiente du CORSIA:

- Un cadre réglementaire évolutif, en adéquation avec les normes et pratiques recommandées (SARPs) de l'OACI
- Des ressources humaines compétentes et disponibles
- Une politique de formation et de renforcement des capacité en adéquation avec les objectifs du CORSIA
- Un processus de surveillance adapté aux objectifs du CORSIA

AUTORITÉ NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE

Mise en œuvre du CORSIA
en Côte d'Ivoire (suite)

ICAO ENVIRONMENT
CORSIA

05. Les réussites

Mise en œuvre du CORSIA en Côte d'Ivoire (suite)

Des réussites:

La mise en œuvre du CORSIA en Côte d'Ivoire enregistre de nombreuses réussites :

- Mise en place de la réglementation (RACI 4007, vol 04) par « Arrêté ministériel »
- Formations et activités de renforcement des capacités des Points Focaux de l'ANAC et de l'industrie
- Mise en place d'une équipe pilote composée d'un Point Focal et Coordonnateur CORSIA, et d'un suppléant
- Participation volontaire de la Côte d'Ivoire en février 2020, à la phase pilote (Compensation) du CORSIA
- Réactivité de l'exploitant Air Côte d'Ivoire (respect des délais de mise en œuvre)

Mise en œuvre du CORSIA
en Côte d'Ivoire (suite)

ICAO ENVIRONMENT
CORSIA

06. Les perspectives

Mise en œuvre du CORSIA en Côte d'Ivoire (Fin)

Perspectives:

La mise en œuvre du CORSIA conduit à envisager les perspectives suivantes:

- Mise en place d'une « Équipe Environnement » ouverte à l'industrie et dotée d'experts compétents, œuvrant dans les domaines du Plan d'Action CO_2 et du CORSIA
- Mise en place d'un programme de surveillance visant à déterminer l'éligibilité ou le maintien de l'éligibilité au CORSIA, des exploitants d'aéronefs,

WHAT? WHO?
WHO?
WHERE?
WHY?
WHO?
WHO?
HOW?
WHAT?
WHEN?
WHY?
HOW?
WHAT?
WHERE?
HOW?
WHAT?

QUESTIONS